



Déclaration liminaire CAPD du 19 juin 2023

Monsieur le Directeur académique,

Avant 2015, il était loisible à chaque professeur des écoles de notre département de choisir sa quotité de travail.

Mais ça, c'était avant...

Depuis, nous avons le sentiment que la situation ne cesse de se dégrader et que nos collègues obtiennent de moins en moins satisfaction. De tours de vis en tours de vis, il semble de plus en plus compliqué d'articuler sa vie personnelle avec sa vie professionnelle.

Pour pouvoir objectiver tout cela, le SE-Unsa souhaite que cette CAPD permette une transparence totale sur les critères retenus pour sélectionner les dossiers, des demandes initiales jusqu'aux derniers recours.

Sans surprise, nos mandats n'ont pas changé depuis la CAPD de janvier : « Le SE-Unsa revendique que toutes les demandes de temps partiel soient accordées, quel que soit le type de poste demandé ou occupé. » Pour le dire autrement, nous considérons que toutes les demandes des collègues sont légitimes et chaque refus de temps partiel est un refus de trop !

Est-ce que quelqu'un dans cette salle peut imaginer qu'un pareil choix se fait à la légère ?

Pour celles et ceux qui s'investissent corps et âme, qui réussissent à offrir le meilleur à leurs élèves malgré les difficultés, quelle est la récompense ? Servir de variable pour ajuster le nombre d'ETP disponibles à la rentrée suivante ? C'est ça la politique RH de l'Education nationale ?

Il ne faut jamais oublier que nos collègues paient les conséquences de choix politiques hasardeux. Le manque d'attractivité, c'est de leur faute ? Les politiques incohérentes qui président à l'attribution des moyens, c'est de leur faute ?

Autre élément important : la dégradation des conditions de travail. Les raisons en sont multiples et les réponses institutionnelles pour l'enrayer sont loin d'être à la hauteur. Mais c'est un fait, de plus en plus d'enseignant ont besoin de souffler pour faire face à un quotidien de plus en plus éprouvant.

Comme le nouveau projet académique met l'accent sur la qualité de vie au travail des personnels, vous pouvez contribuer à sa réussite en menant une politique volontariste en la matière. Les leviers, vous les connaissez : confiance, reconnaissance du professionnalisme, ressources suffisantes pour accompagner tous les élèves, formations en adéquation avec les besoins exprimés, etc...

Finalement, vous déléguez aux médecins de l'Education nationale l'arbitrage des recours.

Si la santé de l'agent est un critère important, pourquoi ne pas mettre en place ce que nous vous demandons depuis plusieurs années : un véritable suivi médical de ceux qui se voient contraints de travailler à une quotité différente de celle qu'ils souhaitent ? Pouvez-vous continuer à ignorer sciemment les conséquences de vos choix sur les personnels sur lesquels vous avez autorité ?

Pour terminer sur une note positive, la mise en place du 80%, à la demande du SE-Unsa et de toutes les organisations syndicales représentatives est un progrès. Espérons que ce nouveau droit ne reste pas virtuel pour un trop grand nombre de collègues...